

Délibération N°2023-058-BC

Date de convocation : 5 décembre 2023

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 5	Votants : 5
-----------------------------------	--------------	-------------

Pôle des Métiers – Fixation des tarifs 2024

L'an deux mil vingt-trois, le 12 du mois de décembre à 17 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, première vice-présidente, en l'absence du président.

Etaient présents Mme CLAISSE Laurence
M. JEZEQUEL Jean
M. MIOSSEC Gilbert
M. DUFFORT Jean-Philippe
Mme GUILLERM Babeth

Absent(s) excusé(s) M. BILLON Henri
Mme HENAFF Marie Claire
M. BODIGUEL Robert

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme GUILLERM Babeth

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Par délibération du 17 décembre 2019, le conseil communautaire approuvait le choix du concessionnaire du service public du Pôle des métiers à Loc-Eguiner.

Pour mémoire, ce contrat a pour objet la gestion et l'exploitation du service public du Pôle des métiers et présente les caractéristiques suivantes :

- Durée : 5 années
- Début de l'exécution du contrat : 01/01/2020
- Fin du contrat : 31/12/2024
- Principales obligations du concessionnaire :
 - La gestion des locaux de formation/réunion et des hébergements ;
 - La mise en œuvre d'une offre de services à destination des organismes de formation et des hébergés ;
 - La gestion et la promotion commerciale de l'équipement ;
 - La gestion administrative et financière du service incluant les démarches partenariales ;
 - Le maintien en état de fonctionnement des ouvrages.

L'article 34 du contrat prévoit que les tarifs proposés par le délégataire soient approuvés par la collectivité. Chaque année de révision des tarifs, une délibération de la collectivité approuve les nouveaux tarifs.

Pour l'année 2024, les tarifs proposés par la délégataire, prenant en compte une augmentation de 3% sont les suivants :

Tarifs	2024 - € HT					
	Studio 10 m ²	Studio 20 m ²	Salle de formation	Bureau	Halle technique	Office de restauration
Loyers/redevances						
tarif Hebdomadaire	106 €	121 €				
Tarif Mensuel	320 €	378 €				
Locations de salles et bureaux						
Location salle de réunion - tarif journée			121 €			
Location salle de réunion - tarif demi-journée			67 €			
Location salle de réunion Sans cloison (170m ²) - tarif journée			380 €			
Location salle de réunion Sans cloison (170m ²) - tarif demi-journée			212 €			
Location salle de réunion Elorn - tarif journée			166 €			
Location salle de réunion Elorn - tarif demi-journée			89 €			
Location bureau - tarif journée				32 €		
Location bureau - tarif demi-journée				22€		
Location hall technique (partie atelier)					382€	
Location hall Technique - tarif demi-journée						
Location salle de restauration						276 €
Location salle de restauration tarif demi-journée						170 €
Location salle de restauration avec cuisine						390 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu la délibération du conseil communautaire n°2019-12-122 en date du 17 décembre 2019 approuvant le choix du concessionnaire du service public du Pôle des métiers ;
 Vu la proposition de tarifs 2024 soumise par le délégataire ;
 Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;
 Après avoir entendu son rapporteur, Mme Laurence Claisse, vice-présidente ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- Valide la grille tarifaire 2024 proposée par le délégataire en charge du service public du Pôle des Métiers.

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

ID : 029-242900751-20231213-2023_058_BC-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 13 décembre 2023.

La Secrétaire de séance,
Babeth GUILLERM.



La Vice-présidente,
Laurence CLAISSE.

